



REGLEMENT INTERIEUR DE L'E.A.S.J.B

1 - LE BUREAU

Le bureau de l'ENTENTE ARTHES ST JUERY BASKET (E.A.S.J.B.) est composé :

- D'une présidente
- De deux vices présidentes
- D'une trésorière et d'une trésorière adjointe,
- D'une secrétaire et une secrétaire adjointe
- D'un président de l'école de mini basket
- D'un responsable de la commission festivité
- D'un responsable du site internet

Tous sont licenciés et se partagent des tâches diverses telles que :

- Relations avec la FFBB, la Ligue Midi Pyrénées, et comité du Tarn,
- Relations avec les mairies, les partenaires, etc...
- Gestion du matériel, des salles et des rencontres à domicile
- Organisation de diverses manifestations (tournois, goûters, repas de club, assemblée générale)

Les membres du bureau se réservent le droit d'éloigner de l'E.A.S.J.B. tous licenciés portant préjudices à un tiers ou ayant un comportement inadapté à l'encadrement de jeunes.

LES MEMBRES DU BUREAU S'ENGAGENT A ACCOMPLIR LES TACHES QUI LEUR SONT CONFIEES.

2 - L'ENTRAÎNEUR

- 1 - Doit être licencié.
- 2 - Il enseigne la pratique du basket-ball et prépare les joueurs à la compétition sans aucune discrimination sportive ou sociale.
- 3 - Il doit être rigoureux dans la conduite des entraînements et attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les joueurs. Il veille à ce que ceux-ci participent aux entraînements.
- 4 - En tant qu'éducateur, il doit surveiller son comportement ainsi que celui de ses joueurs lors des entraînements et des rencontres. Il veille à ce qu'une attitude correcte soit adoptée, par tous, vis à vis des arbitres, des adversaires et des spectateurs.
- 5 - Il veille à ce que les joueurs prennent soin du matériel utilisé.

L'ENTRAINEUR S'ENGAGE A RESPECTER LES REGLES EVOQUEES CI-DESSUS.

3 - LE JOUEUR

- 1 - Doit être licencié,
- 2 - Il est placé sous l'autorité directe de son entraîneur pendant toute la durée des entraînements et des matchs.

Le joueur doit en contrepartie :

- 1 - Participer aux matchs et aux entraînements. Il doit être ponctuel, attentif et appliqué.
- 2 - Avertir son entraîneur, le plus tôt possible, en cas d'indisponibilité aussi bien pour un entraînement que pour un match.
- 3 - Prendre soin de tout le matériel mis à sa disposition dans les salles (ballons, panneaux, maillots...) ainsi que des locaux.
- 4 - Avoir une attitude correcte vis à vis de son entraîneur, de ses coéquipiers, de ses adversaires, des arbitres. Cela aussi bien dans la salle du club qu'à l'extérieur
- 5 - Fournir rapidement en début de saison les papiers qui sont nécessaires à son inscription.
- 6 - Participer à la vie du club à travers les différentes manifestations proposées par celui-ci.

LE JOUEUR S'ENGAGE A RESPECTER LES REGLES DE CONDUITES EVOQUEES CI-DESSUS.

4 - LES PARENTS

En contrepartie du temps consacré par les membres bénévoles du club, pour la bonne marche de l'association et l'éducation sportive de leur enfant, les parents se doivent de savoir :

- 1 - Que tous les enfants souhaitent que leurs parents viennent les encourager lors des matchs, le club n'est pas une garderie,
- 2 - Que les ressources financières du club ne sont pas suffisantes pour qu'elles puissent prendre en charge les déplacements des équipes.
- 3 - Qu'en participant avec leur enfant à la vie de l'E.A.S.J.B, en s'associant aux diverses manifestations, ils apportent un important soutien moral aux membres du bureau, ainsi qu'à l'ensemble du club.
- 4 - Que s'agissant d'un sport d'équipe toute absence aux entraînements ou aux matchs du joueur ou joueuse peut être perturbante pour l'équipe.
- 5 - l'entraîneur donne de son temps, il lui est difficile de fournir l'essence à tous les déplacements pour les joueurs,

LES JEUNES NON MAJEURS SONT SOUS LA RESPONSABILITE DE L'E.A.S.J.B UNIQUEMENT PENDANT LES CRENEAUX D'ENTRAINEMENTS ET LES RENCONTRES A L'INTERIEUR DE LA SALLE.

Je soussigné :

- Joueur,
- Représentant légal de l'enfant
- Entraîneur de la catégorie (entourer la catégorie qui vous concerne)

U7 U9 U11 U13F U13M U15F U15M U17F U17M U20F U20M SF SM

avoir pris connaissance de ce règlement intérieur dans son intégralité et le respecter.

Arthès, le

Mention manuscrite
« Lu et Approuvé »

Signature